



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frit

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 04. august 2008

### Communication techniques; amendement no 73

Vous trouverez ci-après la dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Enlever		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des communications techniques en vigueur	00.040-00	1-5	05.08.2008	00.040-00	1-5	01.12.2007
Agrément de l'Annexe nationale conformément à l'art. 34, al. 1 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1) aux organismes de maintenance d'aéronefs agréés selon le règlement (CE) no 2042/2003	90.010-10	1-10	05.08.2008			

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par E-Mail ou lettre).

Meilleures salutations

Christian Hegner, Vice-directeur  
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei  
Section Normalisation, sanctions et registre matricule